



## Lancement de la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'amélioration des méthodes d'intervention dans les Médinas

**Rabat, le 14-03-2022 :** Le Comité Central de Suivi des Médinas, présidé par le Ministère de l'Intérieur et composé de plusieurs autres départements ministériels, a tenu une réunion le 14 mars 2022. L'objectif étant le lancement de la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'amélioration des méthodes d'intervention dans les Médinas.

Ce protocole d'accord vise à définir le cadre et les conditions de mise en œuvre des différentes mesures et actions qui devraient contribuer à lever les contraintes et dysfonctionnements constatés et à rehausser la qualité d'intervention au niveau des tissus anciens.

Trois principaux objectifs sont visés par ce protocole :

- Le portage et la responsabilisation des acteurs directement concernés ;
- La maîtrise des délais de mise en œuvre des actions par les parties concernées ;
- L'obligation de résultats en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Il est à rappeler que des conventions relatives aux programmes de valorisation des anciennes médinas de Rabat, Salé, Fès, Meknès, Marrakech, Essaouira, Tétouan et Casablanca ont été signées en 2018 devant Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste. Elles ont pour objectifs la valorisation des anciennes médinas, l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, la préservation de leur patrimoine architectural, matériel et immatériel, et la promotion de leur richesse culturelle authentique.

